

affranchis des réquisitions et des taxes. Qu'on se conforme à cela ¹⁾. — Année *kouei-wei* (1223), du mouton ²⁾, troisième mois, [sceau impérial ³⁾] jour».

Dès que *Tch'ang-tch'ouen* fut arrivé en Chine, vraisemblablement pendant le séjour qu'il fit dans le monastère *Tch'ao-yuan kouan* 朝元觀 à *Siuan-houa fou* 宣化, il s'occupa de mettre en

à se développer et c'est ce qu'exprime le mot 持». 言住持者至法王位能爲一切三界勝主。世間所有勝法皆是此智之所住持。令其不壞名住。助其生長名持。 — Par extension, on a appliqué l'expression 住持 aux religieux qui, par leur science et leur vertu, jouent dans le monde le même rôle que la sagesse parfaite; mais, s'il convient de se rappeler ce sens primitif du terme, il est bien certain, d'autre part, que l'expression 住持 a fini par désigner simplement un religieux supérieur aux autres, un directeur de temple. C'est ce qui légitime son emploi dans l'édit de Tchinghiz khan; c'est aussi le sens de «directeur» que nous attribuerons à l'expression 住持僧 qui se rencontre plusieurs fois dans les pièces officielles que nous traduirons plus loin (nos XII, XIII, XV). C'est encore ce sens qui me paraît le mieux convenir dans le passage où *Yi-tsing* parle des 住持之家, c'est-à-dire des religieux qui sont à la tête des temples (voyez cependant la note de TAKAKUSU, *A record of the Buddhist Religion*, p. 117, n. 3).

1) Dans l'expression 准此, le mot 准 paraît avoir eu à l'origine le même sens que 準 «règle, prendre pour règle». 准此 signifie donc proprement: «qu'on prenne cela pour règle, qu'on se conforme à cela». Encore aujourd'hui, dans le style officiel, certaines notifications se terminent par cette formule; c'est ainsi que, dans un petit volume intitulé *Règles essentielles du monde des fonctionnaires* 宦鄉要則 (chap. II, p. 1—2), je relève quatre spécimens d'ordres adressés par un sous-préfet à ses inférieurs au moment d'entrer en fonctions; tous quatre se terminent par la formule 准此 «qu'on se conforme à cela». D'autre part cependant, cette expression, dans le style administratif moderne, est souvent employée avec un tout autre sens et est placée à la fin d'une citation de dépêche officielle pour marquer la fin de cette citation; on la traduit alors par les mots: «voilà ce que nous avons reçu».

2) Les Mongols se servaient régulièrement du cycle des douze animaux pour désigner les années. On trouve quelques exemples de cet usage dès l'époque des *T'ang*, mais ils sont rares; cf. *T'oung pao*, Série II, vol. V, 1904, p. 210.

3) Le sceau officiel était apposé en surcharge sur la date; voyez *Documents de l'époque mongole* du prince ROLAND BONAPARTE, pl. XII, n° 1, où il est réellement apposé, et pl. XIII, n° 1 et 2, où sa place est simplement indiquée. Il empêchait souvent, comme ce dut être le cas dans l'édit que nous traduisons, de discerner quel était le quantième jour du mois.